L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 11 AVRIL

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Théâtre de l'Opéra.

SERAPHINE, PAR VICTORIEN SARDOU.

Nous avons eu, cette semaine, qu'une seule nouveauté, la première représentation de *Séraphine*, comédie en 5 actes de Victorien Sardou, qui a été donnée lundi au bénéfice de M. Chamonin. Notre public a reçu de nombreuses marques d'approbation de la part du public et nous avons vu le moment où il serait forcé de s'écrier, comme dans la *Belle Hélène*: "trop de fleurs, trop de fleurs." Mais une bourse bien garnie de Napoléons est venue arrêter l'exclamation sur ses lèvres. Le public orléanais est de ceux qui savent dignement récompenser le talent et le zèle de ses artistes.

La comédie de Sardou a obtenu un succès franc et légitime; le premier acte surtout, avec ses traits à l'emporte-pièce, a produit une vive sensation. Cette pièce a eu le privilége d'exciter en France de grandes colères, il y a eu de l'opposition à Paris et presque des émeutes dans certaines grandes villes de province. Elle a eu cela de commun avec le *Tartufe* de Molière qui ne manque jamais d'effaroucher les faux dévôts et les hypocrites. Le but de M. Sardou en écrivant cette comédia, n'a nullement été de porter atteinte au respect dû à la religion, ni de tourner en ridicule la piété sincère; il prend soin, au contraire, de faire la distinction entre la dévotion vraie et le fanatisme. L'objet de la comédie doit être la peinture des mœurs, et l'écrivain impartial doit s'attacher à représenter les types tels qu'ils existent dans la société. C'est ce qu'a fait M. Sardou. Au début de *Séraphine*, coquette sur le retour, qui cherche à abriter sous les dehors du fanatisme religieux sa sécheresse de cœur et sa vanité, de Chapelard, le dévôt chattemite qui ne songe qu'à satisfaire tous les instincts de son égoïsme sensuel, il a placé un croyant sincère, Montignac, qui a la foi et qui pratique, et le type du parisien voltairien Plantrose qui n'est pas moins véridique que les autres.

Sans doute les tirades de Plantrose contre certaines pratiques qui ne touchent pas, d'ailleurs, aux dogmes, feront sourire plus d'un adepte sceptique, mais elles ont leur correctif dans la déclaration hardie et loyale du contre-amiral de Montignac en faveur de ses croyances. Quant au conciliabule des fausses dévotes qui, au sortir d'un sermon sur la charité chrétienne, déchirent à belles dents leurs bonnes amies absentes, c'est la mise en scène de ce que chacun de nous a pu, maintes fois, observer dans la vie réelle. Il faut remercier l'auteur d'avoir si bien mis en relief un péché trop commun dans la société, aussi bien en Europe qu'en Amérique. Il n'y a donc rien dans cette peinture des mœurs parisiennes qui puisse soulever de justes susceptibilités chez les âmes vraiment pieuses. Quant aux autres, elles ne voudront pas se reconnaître et elles riront comme faisait l'avare aux comédies d'Aristophane lorsqu'il voyait l'avarice tournée en ridicule.

L'intrigue de la pièce peut être résumée en quelques mots: Séraphine, baronne de Rosanges, après avoir chargé à toutes les joies mondaines, s'avise, lorsqu'elle les voit se fermer pour elle, de se jeter dans la dévotion la plus exagérée. Son fanatisme religieux ne sera pour elle qu'un marche-pied qui lui permettra d'arriver à trôner dans les salons et à jouer un rôle politique. Mais elle a près d'elle un témoin qui lui rappelle constamment l'une de ses fautes, C'est sa seconde fille Yvonne, née de ses amours adultères avec De Montignac. La baronne a résolu de lui faire prendre le voile pour apaiser le ciel, dit-elle, mais, en réalité, pour n'avoir plus auprès d'elle cette preuve de sa faute. Le contre-amiral De Montignac, qui a le titre de parrain de la jeune fille, arrive à temps pour empêcher ce sacrifice de s'accomplir. La lutte entre la mère et le vrai père d'Yvonne donne lieu aux péripéties les plus émouvantes. Yvonne, au lieu d'entrer au couvent, épouse Robert, neveu de Montignac, amoureux invraisemblable s'il en fût, mais qui contribue par son excentricité même au dénouement de la pièce.

Autour de ces personnages se meuvent Chapelard, le Tartufe de la maison, le baron de Rosanges, ancien colonel de cavalerie, dominé par sa femme et par Chapelard et qui consent à pratiquer parce qu'on lui promet qu'il aura plus la goutte, deux amies de la baronne, fausses dévotes comme elle, puis Agathe, la première fille du ménage de Rosanges, et son mari Plantrose, qui essaie de disputer sa femme à l'influence de sa belle-mère.

Le canevas de l'intrigue, surtout en ce qui concerne le rôle de Robert, peut être critiqué, mais le manque de vraisemblance dans certaines situations n'enlève rien à l'intérêt, et le mérite capital de la pièce est surtout dans la vérité des types et dans la manière dont certaines scènes sont menées. *Séraphine* a produit plus d'impression qu'aucune des autres pièces de Sardou, cela vient de ce que cette comédie, au lieu de s'attaquer uniquement à certains ridicules superficiels, porte le scalpel de la critique dans un travers qui a des racines plus profondes dans l'âme humaine.

Le talent de M. Sardou, à mesure que cet auteur avance dans la carrière dramatique, prend, d'ailleurs, des proportions plus grandioses. Nos derniers journaux parisiens nous apportent le compte-rendu de la première représentation à la Porte St-Martin, le 18 mars, d'un grand drame historique de M. Sardou, intitulé *Patrie* et qui, selon l'un des comptes-rendus, est une œuvre véritablement épique. Le drame que l'on croyait mort, va entrer dans une nouvelle phase, car l'auteur de *Séraphine* ne s'en tiendra pas à ce premier succès et il aura des imitateurs. Les féeries et les revues devront, de nouveau, faire place à la littérature dramatique.

Il nous reste peu de place pour parler de l'interprétation de *Séraphine*, interprétation qui a été très satisfaisante et pour laquelle nous complimentons notre troupe dramatique. Le bénéficiaire, M. Chamonin, a joué avec beaucoup de naturel le rôle de Plantrose. Madame Moreau a bien tenu le rôle difficile de Séraphine et la scène avec Montignac (M. Moreau) a été très dramatiquement rendue. M. et Mme Moreau s'y sont montrés artistes de talent. M. Gravier a été parfait comédien dans le rôle du baron de Rosanges. M. Caron avait une tâche ardue, celle de faire accepter le personnage de Robert, l'amoureux; il s'en est tiré avec son intelligence habituelle et il a apporté dans son jeu une vivacité et une animation qui ont fait oublier l'étrangeté de la situation au troisième acte. Madame Gay-Cavé a fait une charmante ingénue et elle a donné au type d'Yvonne l'attrait d'une physionomie tour-à-tour naïve, malicieuse ou attendrie. M. Nardin, excellent comédien auquel nous n'avons jamais fait que des compliments, nous permettra de lui dire qu'il a un peu chargé le rôle de Chapelard et qu'il est allé en cela contre les intentions de l'auteur. Qu'il étudie ce type de Chapelard et il l'interprétera mieux à la seconde représentation.

Cette seconde représentation aura lieu ce soir, pour le bénéfice de Mme Gay-Cavé et de M. Caron, deux artistes sympathiques au public et qui ont fait preuve de talent dans les genres les plus opposés. Nous les recommandons cordialement à la bienveillance des habitués. Outre *Séraphine*, on donnera le quatrième acte du *Pont des Soupirs*, acte dans lequel on entend un assaut de vocalises entre Mme Lambelé-Albaiza et Mlle Haeselman dans le fameux quatuor de femmes. C'est un spectacle à faire salle comble.

Lundi prochain, on donnera la première représentation de *La vie parisienne*, une des meilleures opérettes d'Offenbach et qui a, comme pièce, la valeur d'une comédie. Cette représentation aura lieu au bénéfice de M. Nardin, comique-trial, qui a contribué puissamment aux plaisirs du public. M. Nardin y jouera l'un des principaux rôles. Madame Albaiza Lambelé, mademoiselle Chauveau, madame Gay Cavé y rempliront les principaux rôles de femmes.

Pour régler nos comptes avec la semaine qui vient de s'écouler, nous devons dire que *Roland à Roncevaux*, dimanche, *Romeo et Juliette*, mardi, et la *Traviata*, jeudi, ont valu de nouveaux succès aux artistes de notre troupe lyrique. Mercredi, par suite de l'indisposition de M. Van Haffen, on a dû remplacer les *Martyrs* par un vaudeville et *Barbe Bleue*.

P. S. La seconde représentation des *Martyrs*, hier soir, a été une des bonnes de la saison comme exécution d'ensemble et de détails. M. P[illegible], qui a retrouvé tous ses moyens, a su trouver de beaux accents dans le rôle de Polyeucte, et il a été rappelé à plusieurs reprises. Il nous a dit avec beaucoup d'expression l'air "de [illegible] du second tableau du troisième acte. Madame Cambier a pleinement justifié tous les éloges que nous lui avions adressés pour son interprétation du rôle de Pauline.

Rappelée après son solo du second acte, "Sévère existe," elle l'a été encore avec M. P[illegible] après le beau duo de la prison et après le tableau final. M. Peront, dans le rôle de Sévère, et M. Van Haffen, dans celui de Félix, ont eu leur part de succès et des applaudissements de la soirée, qui a été brillante sous tous les rapports.

La question Belge.—Le *Moniteur belge* du 23 mars publie en tête de sa partie officielle la note suivante:

"La présentation et le vote de la loi du 23 février dernier sur les cessions des chemins de fer ont donné lieu, en France, à des appréciations au sujet des intentions du gouvernement du Roi. [illegible] tre à Paris des explications [illegible] plète franchise.

"Afin de se donner un mutuel témoignage de leurs dispositions amicales et conciliantes, et dans le désir de concilier les intérêts des deux pays, les gouvernements belge et français ont nommé une commission mixte qui sera chargée d'examiner les diverses questions économiques que fait naître, soit les rapports existants, soit de récents projets de traités de cession d'exploitation, et de rechercher qui seront de nature à développer les relations commerciales et industrielles entre les deux pays."

FRANCE.

Paris, 22 mars 1869.

C'était aujourd'hui la discussion de la loi [illegible] cent mille hommes de la [illegible] pour le recrutement de l'armée [illegible] Clary, mais M. le maréchal [illegible] d'Andelarre [illegible] a toujours le privilége de [illegible] pouvoir et les chambres. Les orateurs se pressent à la tribune, les spectateurs aux galeries. C'est l'impôt du sang qui parle, impôt dur, impitoyable, vexatoire, mais qu'on dit patriotique, et c'est là la circonstance qui le [illegible].

Comme le marronnier du 20 mars, la loi des cent mille hommes n'a manqué ni son effet, ni son entrée. Elle n'est pas seulement en boutons; elle est en feuilles. M. Picard, est comme toujours prêt, a été le premier à la combattre. Esprit, raison, même un peu de véhémence, il a tout prodigué, mais la majorité a été d'un calme et d'une froideur qui eussent démonté tout autre.

M. Haentjens a parlé après M. Picard, mais sans succès. Il a demandé que l'armée française devînt, non plus une armée de volontaires issue du tirage au sort, mais une armée de *mercenaires*, (il a dit le mot) c'est-à-dire de soldats vendus et achetés.

Au mot de *mercenaires*, la chambre a bondi comme un seul homme. M. Haentjens aurait bien voulu rattraper son mot; il a dû se borner à l'expliquer, en citant l'exemple de l'armée anglaise; mais cela a été inutile. Le coup était porté. La chambre n'a plus voulu l'entendre.

M. le maréchal Niel a occupé ensuite la tribune. Le maréchal n'est pas ce qu'on appelle un *orateur*. Sa parole est claire, simple et naturelle. Son éloquence n'a pas de gestes, mais elle est accentuée; c'est une éloquence toute militaire.

Il faut lire ce discours au *Moniteur*. L'armée y est défendue pied à pied, d'un bout à l'autre; "La France est prête, a dit le maréchal; elle peut attendre. Derrière son armée sous les armes, elle aura bientôt une réserve de neuf contingents, avec lesquels elle peut se reposer, la main sur la garde de son épée."

M. Picard a répliqué à M. le maréchal Niel. Il a repris en sous-œuvre ses premiers arguments; il les a même aggravés en attaquant ce qu'il appelle le pouvoir personnel, pouvoir irresponsable et qui seul peut disposer de l'armée! Et de quelle armée? une armée de 1,200 mille hommes!....

La s'est close la discussion générale. On a ensuite passé à l'art. 1er qui a provoqué, grâce à quelques amendements, quelques discours. Le premier de ces amendements demandait une réduction de vingt mille hommes. Il a été défendu par M. Magnin, qui, comprenant que sa demande n'avait aucune chance d'être accueillie par la chambre actuelle, en a appelé à la chambre future.

M. d'Andelarre, rapporteur, a combattu l'amendement et répondu à M. Magnin. M. d'Andelarre est un petit homme, assez maigre, à cheveux blancs, très vif, très impétueux; il a su donner dans toute cette question à sa parole une très grande énergie.

L'amendement a été ensuite rejeté à une grande majorité. Il en a été de même pour une proposition de M. Glais-Bizoin qui présentait, cependant, selon cet orateur, une économie évaluée à 46 millions. Un troisième amendement, rédigé par MM. Brame, des Rotours et autres, relatif aux fils d'étrangers qu'on voudrait soumettre à la conscription, a été pareillement tué sous ses auteurs. M. Brame a ensuite prononcé un discours fort spirituel, venant à la rescousse de celui de M. des Rotours, mais sans plus de succès. M. Baroche a répliqué, et la majorité a été de son avis.

En fin de compte, la loi allait être votée; mais l'heure était avancée; l'ombre descendait des montagnes, comme dit Virgile, et la discussion a été renvoyée à lundi, au grand regret de la chambre, qui comptait bien prendre, à partir de ce soir, les vacances après lesquelles elle soupire.

Paris, 22 mars.

La séance d'aujourd'hui ne pouvait être grand'chose, il n'y avait, pour ainsi dire, rien à l'ordre du jour.

Je me trompe: le feuilleton annonçait, pour la séance des bureaux, une surtaxe aux octrois de Loperhet, une autre à Thouaré... (des communes celtiques où l'on parle menhirs et dolmens, sans doute)... plus une interpellation!

Cette interpellation est la contre partie, présentée par M. Picard, de la proposition de M. Jérôme David, d'en revenir à je ne sais quel décret sur les corruptions électorales.

La dite interpellation a été acceptée à l'unanimité par tous les bureaux de la Chambre. Heureux bureaux! On va donc se disputer un peu.

Quant à la séance, le seul projet de loi intéressant qui dût y être discuté était celui de la loi relative à l'appel annuel de cent mille hommes, pour le recrutement des armées de terre et de mer. Il avait été déjà voté aux trois quarts la semaine dernière. Il ne restait plus qu'un seul amendement à valider ou non. Cet amendement était de M. de Tillancourt, et la Chambre était assez disposée à l'accepter, lorsque, combattu par M. le maréchal Niel, il a été rejeté.

On a eu alors un 2e début (le premier avait eu lieu samedi), celui de M. Laroche-Joubert, le nouveau député d'Angoulême.

M. Laroche-Joubert n'est ni un orateur ni ce qu'on appelle un homme lettré. Il parle comme il peut et comme ça vient. C'est sans doute un homme de grand bon sens, un industriel habile et intelligent, puisque d'ouvrier il est devenu contre-maître, puis de contre-maître fabricant, et qu'enfin il a fait une immense fortune dans la papeterie, mais je ne sais pas trop s'il a jamais, comme dit Montaigne quelque part, *pesé les syllabes et vanné des pronoms*. Il a, au contraire, parfois du moins, des expressions risquées. Ainsi, par exemple, il a parlé à la Chambre de *petits crevés*, de conscrits que l'on prend ou que l'on refuse *au poids*.... Et la Chambre de rire! Le mot de Rocquepian (les *petits crevés* n'est point encore dans le dictionnaire de l'Académie, mais le spirituel auteur des *Nouvelles à la main* peut être tranquille. Je ne sais pas s'il entrera, lui, à l'Académie française, mais son mot y arrivera... par le dictionnaire. Le voilà déjà qu'il a pris droit de bourgeoisie dans la politique.

La loi a été votée à une majorité considérable, contre 13 voix.

PROCÈS DE PRESSE.—On lit dans la *Patrie*:

Nous avons annoncé hier que MM. Malespine, directeur gérant du journal la *Presse libre*, Gabriel Guillemot, rédacteur de ce journal, et Eloi Dubuisson, imprimeur, étaient traduits devant la 6e chambre, présidée par M. Vivien, sous l'inculpation d'avoir, dans le numéro du 21 février de la *Presse libre*, en publiant un article, commis le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Le tribunal, sur les réquisitions de M. l'avocat impérial Aulois, et après avoir entendu Me Léon Cléry, avocat des prévenus, a rendu un jugement qui condamne M. Gabriel Guillemot à 500 fr d'amende, M. Malespine à 300 f. d'amende, et M. Dubuisson, ce dernier par défaut, à 100 fr d'amende.

M. Louis Ulbach, rédacteur de la *Cloche*, était cité hier en police correctionnelle sous la prévention du délit d'offense envers la personne de l'Empereur.

Le délit d'offense s'appuyait sur la recherche faite par M. Ulbach de l'étymologie du nom de Napoléon.

"Il est formé du grec *nai*, qui veut dire certainement, véritablement, et de *apoléo*, perdre, tuer, exterminer, détruire, si bien que Napoléon signifie véritable exterminateur."

Le tribunal a vu dans cette définition, accompagnée de commentaires malveillants, une offense à la personne de l'Empereur, et a condamné MM. Ulbach à 300 francs d'amende, Lechevallier, gérant, et Dubuisson, imprimeur, à 100 francs.

—Un habitant du canton de Saint Gall, nommé Jundt, voulant épouser sa servante et se défaire de sa femme, a relégué celle-ci dans un grenier, où pendant un mois, il ne lui a donné que des pommes de terre crues et pour boisson de l'eau. L'infortunée a résisté à ce régime déplorable jusqu'au moment où la justice, informée du fait de la séquestration, est venue la délivrer et a fait emprisonner à leur tour Jundt et sa servante, sa complice.

PERTE D'UNE CORVETTE.—On lit dans la *Patrie*:

Les lettres et les informations personnelles que nous recevons de la Cochinchine et des différents ports de la Chine ne nous laissent malheureusement presque plus d'espoir sur la corvette à vapeur le *Monge*, qui aurait sombré en se rendant de Saïgon au Japon.

Ce navire de guerre aurait péri victime d'un de ces événements de mer contre lesquels aucune force humaine ne peut lutter et qui sont assez fréquents dans ces parages. Il a été surpris, dit-on, par un cyclone qui l'a attiré vers son centre et l'aurait détruit.

Le *Monge* était un très bon bâtiment; il avait un état major et un équipage excellents, et il réunissait toutes les conditions voulues pour naviguer dans ces mers.

—M. Félicien David vient d'être nommé bibliothécaire du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, en remplacement d'Hector Berlioz.

—Plusieurs journaux, dit la *Liberté*, annoncent que M. Ch. de Fitz James, enseigne de vaisseau, a été *assassiné* à Port Saïd. Il a été en effet frappé de plusieurs coups de poignard, mais aucun heureusement n'était mortel, car M. de Fitz James a pu être ramené en France, et son état ne donne pas d'inquiétudes sérieuses à sa famille.

—Le *Times* de Londres annonce en ces termes le dénouement du grand tournoi d'échecs engagé depuis quelque temps entre les premiers joueurs de l'Angleterre:

La grande lutte des joueurs d'échecs, commencée il y a quelque mois dans la réunion bisannuelle de l'association anglaise de joueurs d'échecs, et toujours continuée depuis lors, s'est terminée mercredi soir. Il y avait onze concurrents dont certains étaient les plus forts joueurs de l'Angleterre.

La lutte finale a eu lieu entre M. Blackburne et M. de Vere; celui-ci avait gagné la coupe d'honneur et le titre de champion de l'Angleterre dans la dernière réunion de l'association à Londres, mais il lui fallait la gagner deux fois pour être en droit de les considérer comme sa propriété. Les deux concurrents avaient battu presque tous leurs rivaux; aussi lorsqu'ils engagèrent mardi la partie suprême, l'intérêt se trouvait-il excessivement excité. Cette partie a duré deux jours, à la fin desquels M. Blackburne se relevait vainqueur au milieu des félicitations de ses amis, qui saluaient en sa personne le champion de l'Angleterre.

— Le directeur du journal de Soignies (Belgique), l'*Impartial*, et un de ses rédacteurs, ont été assaillis dans un café par neuf individus qui, pendant plus de quinze minutes, n'ont cessé de les frapper de la façon la plus brutale.

Le procureur du roi est saisi de cette affaire, qui, par la qualité des assaillants, est destinée à faire un certain bruit.

L'ISTHME DE SUEZ.—Nous lisons dans une correspondance:

"On dit que le vice-roi d'Egypte arrivera dans quelque temps ici et qu'il invitera l'Impératrice à venir assister à l'ouverture du canal de Suez qui aura lieu, espère-t-on, au mois d'octobre prochain. Vous savez que les eaux de la Méditerranée ont commencé depuis hier à entrer dans le bassin des lacs Amer qui seront la partie réunion des deux mers. C'est un peu le lac de Serapeum que l'entrée de la Méditerranée s'est faite, et grâce aux [illegible] de MM. Borel et Lavalley, cette opération si délicate a eu lieu dans les conditions les plus satisfaisantes. On a comblé que l'événement, car [illegible]. Les eaux de la mer Rouge seront [illegible]."

TEMPÉRATURE—10 Avril 1869.
Thermomètre de C. Pfeiffer, opticien.
No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	62	degrés.
12 " M.	74	"
3 " P. M.	74	"
6 " P. M.	73	"

SANGLANTE TRAGÉDIE A LYON.

Le *Salut Public* de Lyon a donné, il y a quelques jours, des détails émouvants sur une sanglante tragédie qui s'est accomplie dans un hôtel de Lyon:

"Les époux C..., dont le mari occupait à Mâcon un emploi honorable, vivaient depuis neuf ans dans la plus étroite union, au milieu de l'estime publique. Au commencement du mois de mars, M. C... éprouva un certain trouble nerveux qui causa à sa famille quelques inquiétudes. Les époux C... vinrent à Lyon le 2 mars pour y consulter une célébrité musicale, dont la consultation a été retrouvée par la justice dans le carnet de Mme C.

"Depuis cette visite, M. C... devint plus souffrant; il disparut de son domicile, faisant à pied des courses inexpliquées.

"Le 10 mars, sa femme se décida à le ramener à Lyon pour le placer dans un établissement hydrothérapique.

"Ils se présentèrent, en effet, à un établissement dont la directrice remarqua l'air troublé du mari, et il fut convenu que ce dernier s'y installerait le 15 courant. Après diverses courses dans la ville, ils se rendirent dans la soirée à l'hôtel de Rouen et de Venise, rue Lanterne, et y demandèrent une chambre. Avant de se coucher, entre onze heures et minuit, ils prirent un peu de vin sucré et se couchèrent.

"Dans la matinée du 11 courant, des traces sanglantes de pieds nus conduisirent les gens de la maison jusqu'à la porte de la chambre où gisait, tombé du lit, le corps de la malheureuse femme, la tête presque détachée du tronc, portant encore sur le corps quelques légères blessures produites avec le rasoir, qu'on retrouva ensanglanté sur la table. Le sieur C.... avait disparu.

"Le sieur C.... avait laissé dans sa chambre son argent, sa montre, son paletot, d'autres vêtements; il a même descendu l'escalier nu-pieds, et l'a remonté ensuite pour mettre ses souliers; ses chaussettes ont été retrouvées au bas de l'escalier.

"Par une de ces fatalités qui semblent s'attacher à certaines familles, la mère de Mme C...., qui habitait Autun, avait été peu de temps avant le mariage de sa fille tuée d'un coup de pistolet par son frère, et celui-ci s'était fait justice à lui-même en se brûlant la cervelle sur le corps de sa sœur.

"Le sieur C.... a été arrêté à Neuville-sur-Saône, et il a avoué sans hésitation, au maire de cette localité, le meurtre de sa femme.

Le *Salut Public* donne ce matin de nouveaux renseignements sur les pérégrinations du sieur C...., quand il quitta l'hôtel, après la perpétration de son crime. Muni d'une somme de 25,000 francs, C.... erra longtemps dans la campagne, demanda à un paysan un morceau de pain, qu'il mangea comme un loup affamé; mais, poursuivi par le remords, il reprit la route de Lyon, pour revoir encore le cadavre de sa victime avant de se constituer prisonnier.

A Neuville, cependant, harassé de fatigue, C.... s'arrêta dans une auberge, où il dormit d'un sommeil de plomb.

Le lendemain (surlendemain du meurtre), il se rendit chez un notaire de Neuville, lui mettant entre les mains ses valeurs et lui demandant de lui prêter quelque argent sur ce nantissement de 25,000 fr.

— Combien voulez-vous? demanda le notaire.
— Ce que vous voudrez, répondit C....

Le notaire allait lui demander des explications, quand C.... l'interrompit:

— Ah! ne m'interrogez pas, lui dit-il; je ne saurais que vous dire.... Je suis trop malheureux.... C'est moi qui ai tué *la femme* dans l'hôtel de Rouen!

Le soir même, C.... était ramené à Lyon.

Il est gardé à vue, mais environné de tous les soins moraux et matériels que commande la grande probabilité de son insanité d'esprit.

Une commission médicale a été désignée pour étudier son état mental.

LA MORT DE M. CELESTINO OLOZAGA.

Voici les nouveaux renseignement que donne un journal au sujet de ce triste événement:

Depuis quelque temps déjà il existait une animosité sourde entre don Celestino et un jeune américain connu à Madrid sous le nom de comte de R.... Le motif de cette animosité habite pour le moment en France, et M. de R.... avait semblé très irrité que, dans les premiers jours de mars, don Cestino de Olozaga eût fait une excursion à Paris, où la politique ne semblait nullement réclamer sa présence.

Deux jours après son retour à Madrid, don Celestino se trouvait au théâtre del Principe, lorsque M. de R.... s'approcha et lui reprocha à haute voix d'occuper une place qu'il avait louée et payée. Une altercation assez vive suivit cette demande, de part et d'autre on trouva des amis parmi les spectateurs, et une rencontre fut décidée pour le lendemain matin. M. Celestino de Olozaga rentra chez lui assez tard, et se garda bien de confier à qui que ce soit de sa famille ce qui venait de lui arriver.

Lorsque l'heure fixée pour la rencontre s'approcha, il sortit sans éveiller personne, et à sept heures et demie il se trouvait avec ses témoins sur le lieu du rendez-vous.

Le malheureux jeune homme n'avait de sa vie touché un fleuret, et l'on ne peut comprendre comment les témoins ne se sont pas, dès le premier instant, opposés à un duel qui devenait presque un assassinat, en présence de l'inexpérience de l'un des combattants.

Après quelques passes préliminaires, M. de R.... se fendit à fond et atteignit d'un coup violent partie au ventre son adversaire, qui expira quelques instants après dans les bras des amis imprudents qui avaient autorisé de leur présence une aussi déplorable rencontre.

Il est impossible de rendre le désespoir de la famille lorsqu'elle apprit la mort de celui qui faisait sa joie et son orgueil.

Le malheureux père José Olozaga voulut attenter à ses jours, et, depuis lors, on est obligé de le garder à vue pour s'opposer à son funeste dessein.

Celestino Olozaga avait vingt six ans.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 10 avril 1869.

Une forte augmentation de demandes d'escompte et une diminution des capitaux disponibles, le marché monétaire a été beaucoup moins facile qu'au commencement de la semaine. Les porteurs de billets de premier ordre se plaignent de la difficulté d'avoir de l'argent, les banques conservent leurs fonds pour leurs amis. Dans les rues le taux de l'intérêt est de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois sur les billets de premier ordre et de 1 à 1 1/2 le papier de commerce No 1, sans garanties collatérales. Le papier hypothécaire est à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

Nous avons remarqué aujourd hui plus d'offres d'actions et d'autres garanties qui, dit-on, sont mises sur place par des personnes qui ne veulent pas les offrir comme garanties collatérales, et les prix en étant trop élevés pour les acheteurs, il ne s'en est guère fait de ventes importantes.

L'or a ouvert à 133 1/8 contre 133 1/8 à New-York, et, après de faibles transactions, a fermé irrégulier, par suite de dépêches annonçant qu'il était monté à 133 3/4 à 134 dans Wall street. Les ventes comprennent $3000, $5000, $6000 et $15,000 à 133, $10,500 (3500 et 7000) à 133 1/8. Aucune vente d'argent n'a été annoncée.

Le change étranger n'a pas été recherché; les cours ont été variés avec ceux de l'or et des traites à New York. Les ventes de sterling embrassent: 2,000 livres et 4,000 livres commencement No 1 à 142 1/4, 3,000 livres et 2,000 livres à 142 1/2, 2,000 livres clair No 4 à 142 3/4, 2,300 livres de banque à 143, 1.000 livres de banque à 143 3/8) 800 livres de banque à 143 1/2 et 1500 livres de banquier (en petites sommes pour remises) au même taux. Dans le change sur France, 100,000 francs, en change de commerce No 1, à 3.97 1/2. A la cloture, le marché était trop irrégulier pour nous permettre de donner des cotes.

Le change américain n'a presque pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime; une d'elles, cependant, a répondu à la demande de ses clients à 3/8. Les ventes de change de commerce sont: $10,000 et $12,000, sur New York, à vue, à 5/16 de prime, $10,500 et $20,000 à 3/8 et $20,500, à vue, sur Boston, à 3/8.

38 et 40 actions de la compagnie du chemin de fer Crescent City se sont vendues à 81.

On n'a pas annoncé de ventes de bonds.

$1500 en mandats de l'Etat ont changé de mains à 86 3/4. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 86 et vendu aux contribuables à 87 à 88.

Il y a eu augmentation d'offres de billets de ville, mais les acheteurs ont exigé une baisse à laquelle les porteurs n'ont pas voulu consentir. Il ne s'est fait aucune vente qui mérite d'être mentionnée. Les forts lots peuvent être cotés à 27 à 27 1/2 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 28 et vendu à 26 1/2 à 27.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi soir, 10 avril 1869

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1800 balles, prises à des prix plus forts mais qui n'ont pas haussé d'une manière cotable. Nous cotons l'ordinary 25 à 25 1/4 c, good ordinary 26 1/4 à 26 1/2, low middling 27 à 27 1/4, middling 28 à 28 1/4, strict middling 28 1/2 à — et good middling 27 1/2.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868—balles	3044	
Arrivé dep. notre dern. rap....	2327	
" précédemment	754386	756713
		759757
Expédié aujourd'hui	711	
" précédemment	641071	641782
Stock en mains, &c		117975

TABAC—La demande a été bonne durant les trois jours qui viennent de s'écouler et les ventes ont embrassé 162 boucauts, dont un lot de 88 de lugs à fin à 11 c, 20 de lug à 6 3/4 c, 3 do à 7 1/2 c, 16 de leaf, pour l'exportation à 13 1/2 c, 22 do à 14 c, 3 de good à 12 1/2, 4 de good à fine à 12 c et 5 de tabac africain à 15 c la livre.

Presque tous les achats mentionnés plus haut ont été faits pour l'exportation et principalement pour le marché allemand. Ce qui fait un total de 600 boucauts pour la semaine. Les prix sont fermes et n'ont pas changé.

Léger—Refused, 6 à 7; Common Leaf 8 à 9, Medium, 9 à 10, bon 10 à 11; fin, 12 à 14; Choice selections, 14 à 15; fin pour canes, — à —.

Lourd—Refused 7 à 8; common leaf, 9 à 10; medium, 10 à 11; good, 11 à 12; fine 13 à 15.

FRET—Le marché au fret, tant étranger que domestique est calme et sans changement. Nous cotons:

Coton sur vapeurs pour Liverpool à 1/2 à la livre, do pour New York à 1/2 à 5/8 cent, pour Boston 3/4 cts la livre, pour Philadelphie 3/4 ct la livre, farine pour les ports du Nord 60 à 65 c le baril; mais pour les ports du Nord 13 à 17 cents le boisseau, do pour Liverpool — à — le boisseau, porc, bœuf et mélasse pour New York $1 le baril.

Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit: Coton pour Liverpool 5/16 d la liv, pour le Havre 3/4 cent, la livre, pour Brême à 3/4 cent la livre, pour Boston — la balle, tabac pour Liverpool 29 à 30 s, tabac pour Londres 35 s le boisseau, do pour Brême 32 s 6d le boucaut, maïs et blé pour Liverpool 8 d le boisseau.

SUCRE ET MELASSE—Il n'est rien arrivé en sucre, mais le stock de sucre au débarcadère est fort. Il s'est vendu aujourd'hui de premières et de secondes mains et au commerce de la ville 275 boucauts écoulés aux prix antérieurs: commun 9 à 10, fair 11 1/4 à 12, good fair 12 1/4 c, prime 12 1/2 c la livre. La mélasse de la Louisiane est rare. La fermentée est cotée à 55 à 60, raffinée 63 c le gallon. Un lot de 40 boucauts de mélasse mascovade de choix vendu à 45 cts le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Commonwealth de St Louis sont annoncés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Nous n'avons en aucun changement à noter depuis hier. Le marché est calme. Les principales ventes, aujourd'hui, ont embrassé à 1300 barils, dont 100 et 200 barils de commune à $4 5. 120 de fine à $5 25, 300 de double extra, en trois lots à $6 50, 650 de triple extra, en lots à $6 75 et 150 de choix à $6 75.

MAÏS—L'approvisionnement de maïs est [illegible], mais la demande de l'article est limitée, dans que les prix en soient fermés. Ventes aujourd'hui de 1300 sacs, dont 175, 180, 250 et 400 de blanc à 78 à et 150 de blanc et jaune [illegible].

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est faible et le marché ferme, bien que calme, 400 sacs vendus à 70 c le boisseau.

SON—Les [illegible] en ont haussé de 5 cts les cent livres.

FOIN—Calme, mais ferme, l'approvisionnement est modéré et la demande peu active. [illegible] de primes de l'Ouest vendus à $27 et [illegible] le tonneau.

SAINDOUX—Le marché au saindoux est calme, mais ferme à 18 à 19 c la livre de saindoux en tierçons et en barillets 20 à 21 c selon la qualité.

PORC—Nous avons encore à signaler un marché calme et les détenteurs demandent de l'article $32 25 le baril de mess, mais ils ne trouvent pas d'acheteurs à ce prix. Le détail a lieu à $32 50 à $32 75 le baril. Un lot de 100 barils de mess vendu à $32 le baril et un de 25 barils d'extra lourd à $32 25 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—40 barriques de côtes ribbed vendues à 15 cts la livre.

BACON—La demande a été meilleure, aujourd'hui et ventes de 10 et 40 tierçons de jambons curés au sucre à des conditions privées, 9 barriques d'épaules à 13 1/4 c, 5 de côtes clear ribbed à 17 3/4 c et 5 de côtes désossés à 17 1/2 c la livre. Les épaules se vendent en détail 14 c les côtes clear ribbed 17 1/4 c, les côtes désossés 17 1/2 c, les jambons curés au sucre 19 à 20 l'ordinaire 18 à 19 1/4, les jambons simples 17 à 17 — à la livre.

VOLAILLE—Les poules se vendent au débarcadère $9 — à — la douzaine, les oies $9 à — les dindes $12 à $36 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs sont stables à 25 à 27 cts la douzaine pour l'article en caisses et $23 50 à $24 pour les œufs en barils.

COMESTIBLES—L'approvisionnement de pommes de terre est encore faible. Le peach blow de l'Ohio est coté à $3 à $3 50 le baril, celles de St Louis $2 50 à $2 75, les oignons de choix $8 à $12, les pommes inférieures $5 à $7 et les choisies $9 à $11 le baril.

BEURRE—L'approvisionnement de beurre du Nord est rond. En vue de plus amples receptes de l'article le marché est plus faible. Le beurre de choix de l'Ouest n'a éprouvé aucun changement. Le beurre de choix de l'Ouest commande 37 1/2 à 40 c la livre, infér., 27 1/2 à 37 1/2 Goshen de choix 48 à 50 c, du Nord, bon à commun 40 à 45 c.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est faible, mais la demande ne se fait que lentement. Nous cotons en ce moment l'ordinaire 7— à 7 1/2 c, le prime 8— à 8 3/4 c, la qualité de choix 9 à 9 1/2 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 11 avril 1869.

Arrivé, bien—425 bœufs du Texas, 725 veaux et vaches d'un an, 39 cochons, 314 moutons, 17 vaches à lait.

Vendu—259 bœufs du Texas, 532 veaux et vaches d'un an, 62 cochons, 315 moutons, 16 vaches à lait.

A vendre—285 bœufs du Texas, 561 veaux et vaches d'un an, 746 cochons, 188 moutons, 61 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	60 00 à	65 00
Bœufs du Texas, 1ère do do	35 00 à	40 00
Do do 2me do do	25 00 à	30 00
Do do 3me do do	15 00 à	20 00
Do do nourris au maïs, par livre net	—	—
Cochons, par livre, gr	— 10 à	— 15
Moutons, 1ère qualité, par tête	— 7 à	— 10
Do 2me do do	3 00 à	5 00
Do 3me do do	2 00 à	3 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00 à	100 00
Do 2me qualité, par tête	40 00 à	50 00
Veaux, par tête	6 00 à	10 00
Veaux d'un an, par tête	5 00 à	7 00
Chèvres, par tête	1 50 à	2 00

Le meilleur tonique ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ÉCORCE DE CALISAYA, DE HEGEMAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisya et de pyrophosphate de fer; elle a toutes les précieuses propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en frisson, et les médecins les plus éminents le recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies. Les médecins qui le prescrivent et le public qui l'achète doivent spécifier celle de HEGEMAN, car il s'offre sur le marché un grand nombre d'articles de qualité inférieure qu'on prétend être la même composition. La véritable liqueur est préparée par HEGEMAN & Co, chimistes et droguistes de New York et se vend chez tous les pharmaciens respectables.

10 mars—3m

Liste hebdomadaire des Lettres
Restant au bureau de la Poste, le 11 avril.

LES BUREAUX SONT OUVERTS LE DIMANCHE DE 8 A 10 HEURES A. M.

A

Alvarez Carlos — Auperger P — Agnel J B
André J B — Avery E J — Antoine P y Bou-
Augusto Jules — Augustin A Mme — frier

B

Balbontin Jose — Braquet L — Blanco Oscar
Bardou F Mme — Blanchard J H — Blanchard
Beolleto Louis — Boial A Mme — Berthome MmeVve
Beraud Joseph — Beauregard A J Mme
Brisvue P — Biron E — Bienvenu A Mme
Bouligny & Hill — Brochereau L — Bovray E
Bourgeois Jos — Boucorie J — Boudoin F Rev
Brossard O & Co — Bordes M Mme — Bogliolli C Rev
Borizes H B Rev — Bucheden Louis — Brande Capt
Brossard D — Beals T Mme

C

Carlos L — Casange P Z — Carmine L
Camere B — Cheese E — Chevalier Victor
Clerc Célie — Civili Carolina — Celis Joe
Cordonnier Pierre — Couloa G D — Comté Emile
Coertis Louis — Cira Lorenzo

D

Dalrymple S & Quintana — Dureda
David G V E — De Blanco CH Mme — De Barrondo
Degroy H V — De Sons Lenore — De Marigny M Mme
De Witt Aaron — De Jean Georges — Dentz Alexandre
Del Nodal E — De Golcourie D — Dourdé L Mme
De Bergois Cne — Del Bosorro Maria — De Lecover Che
Doress John — Dubilla — Dubroculet B
Decré O Mme — Dutroella Chestine — Decota J B Mme
Duque P — Darnack Mlle — Defert M & D Mme
Duval E O — Detoit François — Duchia Juan
Dunbeson & Meinberger

E

Essel J J

F

François A R — Pague Louis — Frotme Brazile
Fernandez Genaro — Fortuyron Carlos — Ferrier Albert
Frelise E Mme — Forbes E Mme — Foucalt J E

G

Gautier Laura Mlle — Garrios Ramon — Gastinel Arthur
Gala Victoria Mme — Gonzales Cland — Gonzales Fernando
Guidard Leopold — Guiraut Ramon — Guerauger F Mme
Guidry Paul Rev

H

Hebert H N — Henry T Mme — Hebert A T
Hebert P O — Huet Constant

J

Jacques J B — Julien Vesta — Jamet A

K

Kister Mile

L

Landry J O — Labarrere J S — Lavoie J
Landini Mlle Eugénie — Lopez Edward — Lasmatte M
Lecorre Jules — Lilette Jean — Lucas M Mlle
London Antoine — Lalavre Jules — Lacord Mme
Lumotine François — Lebourse O — Labony A A

M

Masearo — Marcellus Jean — Masilly L Ve Me
Marc Bernard — Maillard — Martisco J P Me
Magne ne Joseph — Marchaveau C — Mouestiles A Me
Muchler Léopold — Mutandon C — Minhos Pierre
Mollier J P

N

Nodal Esteban

O

Ore Francisco — Olivier C M

P

Pasteau Joseph — Plana Jose — Parmenel E L
Peter Battista — Pacheri Amelia — Peyrous A J
Perona Adolphe — Perois Justin — Peyroux F Mme
Pecot E J — Peyssaud A A — Pierre Manuel
Picot Gustave — Pinard V Mme — Pierre Arthur
Philippe Cesar — Philippe C — Porch V C

Q

Quetant François — Querraux Eugène

R

Ramirez Bilas — Ravelet C à Cie — Richard F A
Rosine Benito — Rosselly — Ricardo M D J Me
Roques Emile — Rousseau — Roulet Chd
Roberto D W — Barrat A & Cie — Sarille J J Mme
Sorrat Pascal

T

Taudert Eug — Tisset L Mme — Tinchant E
Thomas M Ve Me — Turnil M Mlle

V

Valdes Francisco — Verdier Jules — Vairis F P
Vidou J M — Vicknair O Mlle — Vinas Luis
Veiria Martin

W. M. SMALLWOOD,
Assistant Maître de Poste.

Liste des lettres italiennes.

A

Arata Luigia — Arata Antonia — Amero Pietro
Avegno Globatista

B

Bertucci Nunziata — Bayrance Ignazio et Jacopo
Badarasso Luigi — Bonsena Pietro — Barbiera Angela
Benvenuti Vincenzo — Bocheco Ricci
Basile Lorenzo — Barbarich Pietro — Baretinerich Andrea
Bertucci Francesco — Bordenave
Bisco Giuseppe

C

Cognovich Antonio — Caravella Giuseppe
Caramanich Nicolas

D

Di Gregorio Vincenzo — Di Selvo G
Dominich Frank — Di Bello Cologero — Di Bernardo Vino
Di Simone Giuseppe

F

Francolina Giuseppe — Franna Ignazio
Ferrari Gio Batta

G

Giegotti Alex — Gando Giudo — Gugliermino Gaia
Giampercaro Giuseppe — Grande Pietro

J

Josaio Nufrio

L

Laneda — Lanzaretti Luisi — Labriola Vincenzo

M

Mocchini Nicodemo — Mocente Ismaele
Mocolento Giuseppe — Mirolo Agostino
Mascone Giuseppe — Massen Giovanni
Morello Angelo — Mascari Rosalia — Modigo Gaetano
Mattoso Salvatore — Mocielo Marianni — Matera Giovanni
Manfré Giuseppe — Mattina Antonino — Montalopo Gaetano

P

Parotti Andrea — Pino Augusto — Pellegrino Angelo
Pesarto Stefano — Pratini Giuseppe

R

Ricci Alessandro — Roselai Giuseppe — Raimondi Rosa
Rossi Domenico — Riaro Giuseppe — Rasalino Gaetano
Radovich Diodato — Rusco Luigi

S

Schiavinga Giuseppe — Scalini Angelo
Spigliauch Bartolo — Savini Paolo — Savino Luigi
Saputo Salvatore

T

Torre Giovanni — Tarante Giuseppe — Torti Angelo

Z

Zanoli Antoine

W. M. SMALLWOOD,
Assistant-Maître de Poste

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU
Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez?
Ont-ils un appétit vorace?
Ont-ils le ventre dur et enflé?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête?
Ont-ils des éblouissements d'estomac?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents?
Semblent-ils momentanément aveugles et sourds?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un cordial dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre avec la plus grande sûreté.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature de FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE, 11 AVRIL 1869.
Bénéfice de M. CARON et de Mme GAY CAVÉ

SERAPHINE,

Comédie en 5 actes, de Victorien Sardou.
Le quatrième se terminant par le 4me acte de
Le Pont des Soupirs

Pour la distribution, voir les programmes.
Les portes s'ouvriront à 6 1/2 heures et le spectacle commencera à 7 heures précises.
Le contrôle est ouvert tous les jours, de 9 h. A. M. à 4 P. M., et toute la journée les jours de représentation.

Lundi 12 — Bénéfice de M. NARDIN,
La Vie Parisienne. 11avril—1

Théâtre St-Charles.

Magnifiques Ovations par les belles dames du Sud.
SALLE COMBLE TOUS LES SOIRS.
Dimanche soir 11 avril.

MACBETH.

Lady Macbeth.............Mme Scott-Siddons
Macbeth...........................M. Chas Pope
First Witch.............................Ben De Bar

LUNDI—Much ado about nothing.
VENDREDI—Bénéfice de M. Chas. Pope, et dernière soirée dramatique.
MERCREDI, A MIDI—Mme Scott-Siddons donnera des lectures. 11 avril

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue St Charles, près Commercial Place.

LE LEFFINGWELL.

Représentation TOUS LES SOIRS, et le SAMEDI, à MIDI et le SOIR. 8 avril—

MUSÉE,
168......ST CHARLES......168

LE soussigné arrivant de la Havane avec une belle collection de statues en cire de grandeur naturelle, dont quelques [illegible] Samedi le 27 de mars, un musée en [illegible], lequel sera ouvert au public de 7 heures A. M. à 9 P. M.
Mars—1m MARIANO CAIFASSI.

Musée du Crescent City,
Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles

ATTRACTION EXTRAORDINAIRE.

Réengagement, par demande spéciale de plusieurs familles notables de cette ville, pour peu de temps avant son départ pour l'Europe,

Le plus grand Phénomène de la Nature
CHRISTINE-MILLY,
La femme à deux têtes.

Reçoit les visiteurs, journellement, et sera entourée D'un million de curiosités.

Animées et inanimées, naturelles et artistiques, antédiluviennes et modernes, qui ont fait l'admiration des hommes de science et des curieux, et ont fait de ce cabinet

LE LIEU DE RECREATION DU PUBLIC.

L'HOMME-GRENOUILLE visible de sept à neuf heures du soir, et à midi, les samedis et lundis.

Les portes s'ouvrent de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.
11 fév—

Ecole de Vélocipèdes,
Au No 166 de la rue du Canal,

OUVERTURE

De 9 heures du matin à 10 heures du soir.

PRIX DU BILLET

25 cents dans la journée et 50 cents le soir.

L'entrée est gratuite pour les dames.

JOHNSTON & CO.
5 avril— Directeurs.

HOTELS — RESTAURANTS.

Grand Hôtel de la Havane,
44 RUE TREVISE. (PARIS.)

LES soussignés, anciens résidents de la Nouvelle-Orléans, tiennent depuis cinq années le susdit Hôtel. Ils offrent un grand nombre de personnes les plus respectables de la Louisiane qui sont en mesure de donner les meilleures recommandations.
C & L ABET, Propriétaires.
J. FREREY Gérant.
22 mars—1—et tous les D—3 mois.

RÉOUVERTURE
De Lake Park House et Restaurant de
N. MILLER,

au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.

LA RÉOUVERTURE de cet établissement a eu lieu pour la saison le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière. Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins.

De bonnes chambres pour repas et mariages y sont attachées.
N. MILLER.
Lake Park House.

AVIS.

Nous avons aujourd'hui vendu notre magasin, 174 Canal, à M. E. OFFNER. LEVI & NAVRA.
1er mars 1869.

E. OFFNER,

174........RUE DU CANAL.........174
ENTRE LES RUES BARONNE ET DRYADES.

Faïence, Porcelaine, Verrerie,
FOURNEAUX DE CUISINE
Et Articles de Ménage.

M. OFFNER annonce à ses amis et à ses clients qu'il a ouvert le magasin précédemment tenu par MM. LEVI & NAVRA, au No 174 de la rue du Canal. Il servira les clients habitués de la maison comme ils l'étaient auparavant.

Le public trouvera chez lui tous les articles de ménage qui se rattachent à cet établissement de premier ordre.

Les dames qui désirent compléter des services de table et à café en porcelaine, pourront y faire des achats à très bas prix.

M. OFFNER reçoit, en ce moment, un grand assortiment de plaqué—tels que pots à liqueurs, huiliers, cuillers de table, cuillers à café, des meilleures qualités, à des prix réduits, et les célèbres fourneaux "Cottage Plant" de cuisine. Les fourneaux vendus en ville seront livrés et montés gratis.

Le public est invité à venir examiner les articles avant d'acheter ailleurs. Qu'on se souvienne du magasin:

No 174 de la rue du Canal,
entre les rues Baronne et Dryades.
E. OFFNER.

BISMARK

CE fameux établissement a toujours la vogue au coin de [illegible] tous les jours par les amateurs de BONNE BIERE.
DE JEUX D'ECHECS,
DE CARTES,
DE DOMINOS, etc.

Concert tous les soirs.

Restaurant à la carte

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
30.......BOURBON.......30.
Entre Douane et Bienville,
Autrefois, rue de Chartres No 34.

BUREAUX de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans — Nlle Orléans, 7 avril 1869 — Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs de cette compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action, lequel sera payé aux actionnaires à partir du 21 courant. La Compagnie payera la taxe des Etats Unis sur le dit dividende. WM. F. SINNOTT, Secrétaire.

AVIS.

JE préviens le public que M. J. F. Gomez n'est plus employé chez moi.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1869.
1er avril—1m JAYME MAGI.

A vendre ou à louer,

Meublée ou vide — une MAISON située au No 271 de la rue de l'Esplanade, coin Rampart, avec grand terrain planté d'arbres fruitiers, écuries, etc.

AVIS.

UNE dame française, pouvant fournir les meilleures recommandations, désirerait trouver une famille allant en France avec laquelle elle puisse partir, soit comme femme de chambre soit pour soigner des enfants. Elle ne demanderait que son passage. S'adresser rue du Bayou No 212.

EXCELLENTE OCCASION.

A vendre, pour cause de départ, un PIANO PLEYEL,
(Grand oblique).
S'adresser au No 285, rue Royale.

CONFISERIE.
Coin Esplanade et Vieille-Levée.

LE soussigné ayant acheté la confiserie de M. BEN LEGETT et l'ayant entièrement réparée, offre à ses amis et au public un nouvel assortiment de friandises et est prêt à remplir, dans le plus bref délai, tous ordres pour mariages, soirées, baptêmes, etc., et à des prix modérés.
H. THROLLE,
coin Esplanade et Vieille-Levée.

Résidence d'été à vendre.

A vendre, une charmante résidence d'été, toute meublée, avec dépendances complètes, récemment construite, avec jardin, verger, potager, [illegible], maison de bain, située sur la rivière Tchefuncta, à proximité des villages de Madisonville et de Mandeville, à cinq heures de distance de la Nouvelle-Orléans par le steamer qui fait le service de la malle. La propriété contient environ trente-quatre arpents de superficie, le terrain en est élevé et parfaitement enclos. Il y a une vache, un mulet, une charrette, une voiture, des instruments aratoires etc. Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'*Abeille*.

GROCERIE A VENDRE,
Pour cause de départ,

Cette grocerie, située à encoignure Liberty et Ste-Anne, a une excellente clientèle et offre tous les avantages d'une bonne position. Pour plus de renseignements, s'adresser sur les lieux ou à MM. Lambias et Dockler, No. 115 Vieille-Levée.
Nlle-Orléans, le 8 avril 1869.

AVIS.

LE soussigné a commencé, aujourd'hui, les affaires de commission et le commerce de produits de l'Ouest, au No 45 de la rue des Magasins, en face de l'hôtel St James. Il sollicite l'appui de ses nombreux amis et connaissances, qu'il croit pouvoir satisfaire aussi bien qu'aucune autre maison de la ville.
E. W. ELLIOTT,
De l'ancienne maison Peterson, Hill & Elliott.

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er Novembre 1868. La raison de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le magasin de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union; vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres, pour le marché de cette ville.
J. A. LUM.
FRANK H. HOOKER.

AVIS.

DES livres de souscription pour trois cent mille piastres [illegible] à la Banque Carondelet [illegible] encoignure Carondelet et Union, le PREMIER LUNDI de mai, afin d'ouvrir les souscriptions.
Par ordre de la Direction.
CHARLES FAURIE Jr., Caissier.

M. ULRICH,
FABRICANT DE MALLES
Nos 22 & 24, rue Canal,
Entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

Il vend les Malles et les Valises aux prix de fabrique et fait les Malles sur commande.
Il répare les Malles.

MALLES DE VOYAGE
ET D'EMBALLAGE.

UN grand et bel assortiment de malles en cuir Sursuit, malles de voyage et d'emballage, valises, sacs, vêtements imperméables, paniers de toutes sortes et voitures d'enfants, est offert aux marchands et aux étrangers qui sont invités à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs, car les articles sont de bonne qualité et d'un prix modéré.
F. BAUER, No 86 de la rue du Canal en face de la Douane.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
16......&......18 ST-LOUIS STREET......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$20,000,000
Actif	1,500,000
Revenu annuel	1,000,000
Pertes payées	900,000

Officiers.
W. H. PECKHAM, Président.
H. V. GAHAGAN, Secrétaire.
L. McADAM, Actuaire.
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 48 DE LA RUE DE L'UNION.

PRINTEMPS DE 1869.

Vêtements à des conditions avantageuses.
—CHEZ—
LEON GODCHAUX,
51 et 53......RUE DU CANAL......51 et 53
—ET—
213, 215 & 217—rue Vieille-Levée—213, 215 & 217

Le plus beau stock de Vêtements confectionnés qu'on puisse trouver.

Employant journellement plus de 300 ouvriers pour la confection des Vêtements, je possède un IMMENSE AVANTAGE sur les autres maisons, et je puis faire à mes clients et au public en général des conditions extraordinairement avantageuses.

Des coupeurs de première classe sont également attachés à ma fabrique, et les personnes qui désirent des vêtements sur mesure ne trouveront nulle autre part autant d'avantage sous le triple rapport de l'élégance de la coupe, de la solidité du travail et de la modicité des prix.

J'ai aussi en magasin un grand assortiment de DRAPS et CASIMIRS provenant des meilleures fabriques européennes, sur lequel j'appelle l'attention des marchands tailleurs, et que je vendrai, par pièces et par coupon, à de bonnes conditions.

LEON GODCHAUX,
51 & 53 rue du Canal,
213, 215 & 217 rue Vieille-Levée.

J'appellerai aussi l'attention des mères de famille sur mon charmant assortiment de VÊTEMENTS à l'usage des enfants qui font leur première communion.

HABILLEMENTS D'ENFANTS
ET
ARTICLES DE TOILETTE
POUR HOMMES.
E. T. WALSHE.
110 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.

Articles de Modes.
F. TUJAGUE,
14......RUE DE CHARTRES......14
AU PREMIER.

VIENT de déballer un grand assortiment de nouveautés en FLEURS, CHAPEAUX, RUBANS TULLES, RICHES COURONNES, CREPES, COURONNES, ORNEMENTS, &c., &c.

Les modistes de la ville et de la campagne sont invitées à visiter ce magnifique assortiment.

MODES
de Printemps.

LA MAISON DEKKER [illegible] un superbe choix d'articles de Mode et Nouveautés. Chapeaux de tous genres pour dames et enfants. Rubans, Fleurs en grande variété, Tulles de toutes qualités, Voilettes, Blondes, Dentelles, Velours, Plumes, Broderies, [illegible], et généralement toutes les fournitures à l'usage des modistes et couturières, qui seront vendues à vil prix.
J. DEKKER Fils,
14 mars—1mo 57 rue Royale

MODES et NOUVEAUTES
EN GROS
E. L. E. BONNET,
62——CHARTRES——62

OFFRE aux Marchands de la ville et de la campagne le grand choix nouveau d'Articles de Printemps, à des prix considérablement réduits.

Le Dr. LUKE

Traite toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, fait disparaître en moins de temps [illegible]. Le cabinet du Docteur est au No 170 de la rue Bienville.

J. A. SHELDON C. W. GOULD
SHELDON & GOULD,
PHOTOGRAPHES,
151......RUE DU CANAL......151
Au dessus du magasin de Lion & Pinard.
Notre travail n'a pas de supérieur en Sud.

Balances Standard, à coton, de FAIRBANKS.

Les seules véritables
BALANCES A PLATEFORME,
BALANCES DE COMPTOIRS,
BALANCES DE PHARMACIENS,
BALANCES DE BOUCHERS
A vendre au dépôt de balances du Sud, de Fairbanks
No 29 rue du Camp
W. S. BOWMAN, agent.

PARFUMERIE.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a acheté de M. J. Frisard le magasin de parfumerie situé rue Ste-Anne, No 46, entre Chartres et Royale, connu sous le nom de la "Corbeille de Flore."

On y trouvera toujours tout ce qui concerne la parfumerie et les articles de toilette, au plus bas prix du marché. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir jeter un coup-d'œil sur les articles avant d'acheter ailleurs.
1er avril—1m H. BOUVIER.

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Presses, des Bouches à fourneaux, des Grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de balances à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
LEEDS & CO

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans

WASHINGTON EXCHANGE;
RUE ST-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
Entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA,
Propriétaire

Café des Pyrénées,
TENU PAR D. ROUSSE,
42......Rue St-Louis......42
Encoignure Passage de la Bourse.

Bon café et liqueurs de premier choix, chambres confortables recommandées aux voyageurs. Prix réduits.

J. J. ALBERT,
60...*Rue Douane*...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre: Feutre, Laine, Paille, Chapeaux, &c., &c. Spécialement pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

Bon Marché!
McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes à Air, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plomb, &c. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans. Agents des Tuyaux de [illegible] Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, réparer et réparer les hydrants. Ils se chargent aussi des réparations.

Ardoises. Ardoises. Ardoises.

CARRIERES PEN ARGYL—Compagnie d'ardoises de la Pensylvanie — Fabrique des meilleures ARDOISES BLEU FONCÉ A TOITS. Nous appelons l'attention des poseurs d'ardoises et des entrepreneurs en général sur la qualité supérieure des ardoises de cette compagnie. Nous recommandons ardoises comme supérieures aux ardoises anglaises et se vendant à meilleur marché. Nous en avons constamment de toutes les grandeurs et de toutes les épaisseurs. Nous prions les acheteurs de s'en faire part.
BRIDGE & SON, Agents,
No 129 rue Gravier, Nlle Orléans.

Tonnellerie qui a remporté le prix.
AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils à demi barils à sucre et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de barils à cercles de bois, et [illegible] tous les [illegible] de tous les prix.
B. J. BRAKERY.
Nos 62 et 64 de la rue Front, entre Cantlet et Bienville.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE
DE
DEUX ILETS
AVEC BATISSES
ET AMELIORATIONS,
— SUR —
L'AVENUE St-CHARLES,
— PAR LE SHERIF —
A la Maison de Cour,
CARROLLTON,
Le 24 Avril 1869, à 11 A. M.

ANNE ELIZA GOTTABERGER vs WALTER A. PECK

SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à VENDRE [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à vente publique, et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

1o—Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Walter A. Peck (à savoir les deux tiers indivis) au bail passé entre Walter A. Peck [illegible] et Augusta S. Moise et James K. Zunts de l'autre part comme baille [illegible] magasin appartenant à la société [illegible] rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Cité (City Hotel), connu sous le No 12, rue du Camp, ensemble avec ses appartenances [illegible] à Walter A. Peck & his, pour et durant [illegible] à compter du 1er novembre [illegible] jusqu'au 31 octobre [illegible] à raison de deux mille quatre cents piastres [illegible] l'an en deux cent [illegible] payables en billets, à la fin de chaque mois.

2o—Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Walter A. Peck [illegible] dans le Camp [illegible] et installation [illegible] dans le dit magasin.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN N. WHITE vs BYRNE & DUGGAN.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,163—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à VENDRE [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur Lida N [illegible], ensemble avec sa machine, ses agrès [illegible], tel qu'il se trouve actuellement dans le port de la rive gauche, à trois cents [illegible] du Convent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN J. ADAMS vs EDW. KEENA & JNO KEENA.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI quatre [illegible] à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

DEUX TERRAINS avec les bâtisses [illegible] dans le Deuxième District de cette ville [illegible] Carondelet, désignés par les Nos [illegible] sous la [illegible] et [illegible].

Les dits terrains sont contigus et mesurent [illegible].

Ensemble, avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ELISABETH ANNE CARRADINE (épouse) vs. JOHN ANDERSON (époux).

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI [illegible] à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison [illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN N. WHITE vs BYRNE & DUGGAN.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible] à la vente publique et adjudication de—

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.

SMITH & McKENNA vs A. F. DUNBAR.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison [illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Compagnie de Banque du Canal et de la Nouvelle-Orléans vs N A De Aguirre.

Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 420.

Succession de feu MILLS [illegible].

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible], à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES WEINHAAR vs SIMON N. BLUM.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane [illegible] à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.

PETER KLEIN vs JEAN MONTANT.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet numéro deux cent trente-trois, borné par les rues Prieur, de l'Hôpital, du Quartier et Roman.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU JOSEPH SALASSI, décédé—Cour des Preuves, Paroisse de Livingston, No —

Succession de feu AMBROSIO GUIZOLF décédé

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu de deux ordres de vente rendus respectivement les 24 de novembre 1868 et 15 mars 1869 et à moi adressés par les susdites Cours dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept d'avril 1869 à [illegible] heures P. M. au Vieux Bassin, rue du Bassin, entre St Pierre & Toulouse, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de—

La goëlette "Ricoura", ses agrès et apparaux, etc. telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Vieux Bassin vis-à-vis de la rue du Bassin.

Conditions: Pour la part revenant à la succession Salassi, savoir, une moitié indivise, moitié du prix payable comptant, et l'autre moitié à douze mois de crédit avec sécurité personnelle dûment approuvée et hypothèque à parfait paiement, et pour la part revenant à la succession Guizolf savoir une moitié indivise, comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. HEATH,
MARCHAND DE
Matériaux de Tapissiers,
TAPISSERIES ET ARTICLES A RIDEAUX

AYANT transféré son magasin du No 75 au No 80 de la rue du Camp et complètement renouvelé son stock, invite ses anciens clients et le public en général à venir examiner ses marchandises avant de se pourvoir ailleurs.

Il les remercie de l'appui dont ils l'ont honoré dans le passé et espère le mériter dans l'avenir par l'attention qu'il apportera à son genre de commerce et par l'amabilité de son caractère. "Ventes rapides et légers bénéfices."

350,000 Cigares.

LE soussigné vendra aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares de sa fabrique, de tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares de choix et du pays.
F SUAREZ.
Fabricant de Cigares, No 15, rue Columbus, entre Rempart et St Claude, Troisième District.

MOULIN A RIZ SONIAT,
SITUÉ A LA PAROISSE ST-CHARLES,
A un mille au-dessus de l'Eglise Rouge.

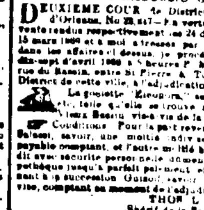

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co sous la surveillance de M. P. McKinley. Il possède les plus perfectionnées et qui dépassent en moulins du même genre dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est presque nul. Un grand entrepôt, bâti sur la Levée, et dans lequel on dépose le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.

Pour plus d'informations, s'adresser à
EMILE DUPRÉ,
Enc. Peters et Douane,
ou aux MM. SONIAT FRERES
aux soins de J. LONG, Kenner P. O.

A vendre—Un moulin à canne complet, dans le moulin et les bouilloires

Association de Prêts sur garantie.

CONFORMEMENT à l'acte d'incorporation de la dite Association (Art. 6), une réunion des actionnaires aura lieu au bureau, au coin des rues St Charles et Perdido, LUNDI SOIR, 19 avril 1869, à sept heures, pour élire un directeur.

Aussi, le même jour et au même endroit, il y aura une élection de président et de caissier, pour compléter l'organisation de cette Association.
Par ordre du Bureau.
JOSEPH H. WILSON, président pro tem.
JOHN W. HILLMAN, caissier pro tem.

Bureau du Trésorier,
HOTEL DE VILLE—Nlle-Orléans, 9 avril 1869

AVIS AUX CONTRIBUABLES

LE Trésorier de la ville sera prêt à partir de LUNDI, 12 du courant, à recevoir les taxes de l'année 1869. Conformément à l'ordonnance 1360, N. S. une réduction de TROIS POUR CENT sur le montant brut de tous les comptes payés dans le courant du mois d'avril et de DEUX POUR CENT sur tous les comptes payés dans le courant du mois de mai sera accordée.
W. S. MOUNT, Trésorier.

Compagnie d'Assurance "Germania," No. 124 Rue Commune.

Nouvelle-Orléans, 27 Mars 1869.

AVIS est donné qu'une ELECTION de vingt quatre directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie LUNDI le 12 Avril, de 10 heures a. m. à 2 heures p. m.
EMILE MAIER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles.—Coin Carondelet et Melicerte.

Nlle-Orléans, 19 mars 1869.

A une réunion des actionnaires tenue aujourd'hui, le capital de cette Compagnie a été réduit par un vote unanime, à cinq cent mille piastres ($500,000). Il sera livré aux actionnaires, après le 20 avril 1869, de nouveaux certificats des actions réduites au taux de cinquante piastres l'action, en échange des certificats de cent piastres.
ALDEN McLELLAN Secrétaire.

Société Germania de Construction
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX — No 10 de la Rue St-Pierre, entre les rues Chartres et Levée—aux bureaux de la Société Allemande, au fond de la Place d'Armes.

LES personnes qui désirent devenir membres de cette Société sont priées de se présenter aux bureaux des Directeurs où elles peuvent obtenir des exemplaires de la Constitution et de la Secrétaire leur donnera toutes les informations nécessaires. La Direction est composée, pour cette année, des messieurs dont les noms suivent.

H. Weber, G. Brusle, H. Gieseke, Jacob K [illegible], R. H. Schmidt, John D. Sahren, Wm. Altmann, A. Flemann, John Kuhn, Wm. Tidd, F. Frantz, Peter J. Kramer, Christoph Meier, Peter Schneider, H. Roh.
R. H. SCHMIDT, Président.
H. CLARENCE Secrétaire

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1869.

CETTE Banque a été transférée au nouveau local No 3 de la rue Carondelet.
GEO. A. FREERT Caissier.

Avis aux Contribuables.

Le dernier mois pour le paiement des taxes d'Etat.

BILLETS et Mandats de l'Etat de toutes les dénominations pour payer les Taxes d'Etat et la Taxe Spéciale à un pour cent—à vendre par le soussigné qui offre également de se charger de la perception de ce droit à ses frais.
JOHN DOLHONDE
No 16 de la rue Carondelet.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 25 mars 1869.

CONFORMEMENT à la Charte, une élection de huit Directeurs pour le [illegible] sera tenue au bureau de la Compagnie [illegible] LUNDI 12 avril, de 10 à 2 heures. Les Directeurs seront élus [illegible].
E. S CHARLES [illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 25 mars 1869.

AVIS est donné que l'assemblée annuelle régulière des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, près la Place Lafayette, le LUNDI 12 avril, à midi.
E. S CHARLES. Secrétaire.

Bureau de la Compagnie Mutuelle d'Assurance de la vie, en Louisiane.
No 142 de la rue du Canal.

Nlle Orléans, 7 avril 1869.

CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie une élection de neuf Directeurs pour servir l'année prochaine aura lieu aux bureaux de la Compagnie, LUNDI, 19 avril, 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
W. P. HARPER secrétaire.

Au Public.

LE Bureau de l'Auditeur des Comptes Publics ayant été [illegible] par les ordonnances de la Cour de Louisiane, et après que le public a [illegible], je donne avis au public que [illegible].
G. M. WICKLIFFE.
Auditeur des Comptes Publics.

Avis au public.

JE préviens tous ceux qui ont des affaires avec l'Auditeur [illegible] des Comptes Publics [illegible] rue Royale, directement en face de la maison [illegible].
G. M. WICKLIFFE.
Auditeur des comptes publics.

"Louisiana Ice Manufacturing Company."

Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1869.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu JEUDI, 15 avril 1869 à 11 heures P. M., au bureau de la compagnie, No 36, rue Poydras.
La ponctualité la plus stricte est requise.
D. FOCHELU, Secrétaire.

MANUFACTURE DE CIGARES
DE
J. Ballester,
Encoignure Chartres et Bienville.

LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et variés de cigares de choix de toute qualité.

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée.
ELKIN & CO,
168......CANAL......168
(Vis-à-vis Christ Church.)

REÇOIVENT des NATTES nouvelles de qualité supérieure BLANCHES, à CARREAUX rouges et à DESSINS NOUVEAUX.

TOILES Cirées, pour s'en servir, de 3 à 24 pieds de large, NATTES Manille et Coco, STORES variés, CORNICHES, RIDEAUX, CRIN, CORDONS, GLANDS, &c. &c.

Changement de Local.

MME NOULEN annonce à sa clientèle et aux dames en général qu'elle a transféré son établissement au No 200 de la rue des Magasins, entre les rues Félicité et Ste-Marie.

Elle a ajouté à son département de façons de robes, &c., un département de garnitures de robes et d'articles de dernière genres.

Agence Fiscale de la ville de la Nouvelle-Orléans.

BANQUE DU SUD—Nelle-Orléans, 21 mars 1869.—Le 1er mai prochain, cette Banque paiera, sur présentation à son comptoir, tous les coupons échus des bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans, endossés par la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord et par la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Elle paiera également tous les coupons des dits bonds échus et en arrière qui n'ont pas été payés.
THOS. LAYTON, Président.

Demande de meubles.

ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 158 de la rue Dorcd, près Camp. On achète, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureau. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage en venant nous voir. On y achète des meubles en gros et en détail, au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.

W. W. CARRE & Co,
350........RUE DELORD........350

MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès. Fabricants de Châssis, Portes et Jalousies. Bureau, etc. Bois pour moulures, scié selon l'ordre. Cercles pour tonneaux et matériaux d'habitations faits par pièces et toiles prêtes à être montées.

Les ordres doivent être laissés au Mechanics' and Traders' Exchange Association, No 160 rue St Charles, Boite No 48.

MADAME WAHLT,
FEMME-MEDECIN,
320......rue Canal......320

GUERIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. [illegible] jamais failli. Elle soulage promptement les Dames qui souffrent de irruption des Menstrues.

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
MOULIN A BARDEAUX ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de bois de construction à vendre. Les ordres sont exécutés au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

VENTES A L'ENCAN
PAR VINCENT & CO.

Vente à Crédit, de tout un stock
— DE —
Modes et Articles de Fantaisie importés, Comptoirs Installations, etc.
Au No 53 de la rue de Chartres.

PAR VINCENT & CO. G. Vincent, encanteur—Il sera vendu VENDREDI, 16 avril 1869, au magasin de l'importation No 53 de la rue de Chartres—sans réserve, pour clore—

TOUT LE STOCK DE
Modes et Articles de Fantaisie, importés récemment.

Rubans de toutes couleurs, Dentelles, Velours, Guipures, Fleurs artificielles de différentes espèces, Broderies, ceintures, franges, Chapeaux etc.

Et un assortiment complet de tous les articles de ce genre de commerce.

— Egalement —

Les installations, comptoirs, installations de gaz, vitrines etc.
Conditions libérales—Elles seront annoncées à la vente. 11 avril

PAR E. ROGERS CO.

Coutellerie. Coutellerie.
Pour clore des consignations.

PAR E. ROGERS & CO. H. Sumery encanteur—MARDI 13 avril à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 43 & 47 rue de la Vieille-Levée.

Une facture de couteaux de poche, Couteaux de table Ciseaux, Rasoirs, Couteaux à découper, etc.

— Aussi—

Une facture de [illegible].
Conditions à la vente. 11avril

PAR E. F. MEUNIER.

POSTE D'HUITRES.

PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Il sera vendu MARDI 13 avril, à 10 heures du matin au No de rue Peters entre Levée entre Marigny et Champs-Elysées en face du marché du Port.

Le contenu d'un poste d'huîtres, comprenant comptoir, étagères, etc.

Une balance pouvant peser 1 300 livres.

4 barils sucre clarifié et 6 glacières en dépense la viande des bœufs.

Conditions—Comptant. 10avril

PAR E. F. MEUNIER encanteur—Bureau No 22, rue de la Douane—Il sera vendu à l'encan, le [illegible] avril à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 7 de l'îlet No [illegible] borné par les rues Canal, Prieur, Dumaine et Johnson, d'après un plan dressé par J Pilié, voyer, en date du [illegible] mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds [illegible] pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Roman, Prieur, Columbus et Lafayette désigné par le No 12 de l'îlet No [illegible], d'après un plan dressé par Louis Burgi, voyer, en date du [illegible] et mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent [illegible] pieds.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets [illegible] portant 8 p. 0/0 d'intérêt jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété vendue [illegible].

Actes de vente par-devant [illegible] notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 11avril

PAR O VALETON.

Vente à l'encan, tous les samedis, de Chevaux, Mulets, Charrettes, Drays, &c.

PAR O. VALETON, Encanteur. Bureau, No 41 rue [illegible]—Il sera vendu tous les SAMEDIS à midi, au coin des rues [illegible] et de la Commune, presque en face de la rue du Bassin—

Chevaux, mulets, charrettes, drays, buggies, voitures, etc.

La cour sera ouverte pour les entrées, à 9 heures, les jours de vente.
Conditions—comptant. 11avril—1m

PAR J. DEJAN JR.

Vente de meubles à l'encan.

J. DEJAN Jr. Encanteur, appelle l'attention des [illegible] de la ville et de la campagne sur le fait de ventes de meubles [illegible] qui se font tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS [illegible] le grand nombre de [illegible] qu'il se propose de [illegible]. Les personnes qui désirent faire des achats ou des ventes [illegible] No 183 de la rue Gravier.

Vendre rapidement pour faire place.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr. encanteur — Bureau, No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 11 heures du matin, dans les salles d'encan, No. 183 de la rue Gravier, près Carondelet—

Bois de lit en acajou et noyer, armoires, bureaux à dessus de marbre, chaises, canapés, buffets, tables, [illegible], glaces, chaises à [illegible] etc.

Pianos droits et autres meubles de bureaux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

GRANDE VENTE
De Chevaux, Mulets, Buggies et Harnais à l'encan.

PAR J DEJAN Jr, encanteur—Bureau et entrepôt No 183 rue Gravier—Il sera vendu les JEUDIS et SAMEDIS à 11 heures précises, aux écuries de Dr. Jos. Elliott, au coin des rues Gravier et de Baronne—

Chevaux appareillés, chevaux de trait et chevaux de selle.

Mulets d'habitation et de ville,
Buggies, wagons et harnais.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
N. B. Entrée gratis.

PAR C. GUINAULT

Placement avantageux—vente à l'encan d'une Maison en briques, à étage, rue Toulouse, No 21.

PAR S GUINAULT encanteur. — Bureau encoignure Bourse et Passage de la Bourse—SAMEDI [illegible] avril 1869 à midi, à la Bourse d'Encan de la Bourse St-Louis, rue St-Louis entre Chartres et Royale—

Une maison en briques à étage, désignée par le No 21 de la rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale, [illegible].

Cette propriété est sujette à un bail à raison de [illegible] par mois qui expire en [illegible].

Conditions—comptant, et une balance à trois ans de crédit [illegible].

Actes de vente par-devant [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur [illegible].

VENTE POSITIVE SANS AUCUNE RESERVE.

Propriété de valeur située dans le Passage de la Bourse, No 114, et 20 lots de terre formant un îlet entier, près de la rue du Canal.

PAR C. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure [illegible] Bourse—SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Louis—

1o—Un [illegible] situé dans le Deuxième District [illegible].

[illegible]

Vaches Laitières.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure de la Bourse et Passage de la Bourse—MARDI 13 avril 1869 [illegible] à 11 heures du matin, en face des écuries, les animaux suivants appartenant à Jean Marie Dorr, qui se retire des affaires—

20 vaches laitières, plusieurs avec veaux et [illegible].

Un [illegible] et [illegible] provisions.

Conditions: Au-dessous de [illegible] comptant, de [illegible] à [illegible] mois de crédit.

La clientèle sera cédée [illegible].

MONTGOMERY BROS. & CO.

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais mulets, buggies, harnais, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS.—R. M. Montgomery encanteur—

Il sera vendu, MARDI le 13 avril, à 10 heures et demie, aux écuries de P. Liber, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls.

Beaux mulets d'habitation et de ville.

— EGALEMENT —

Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 déc—

Meubles Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu MARDI, le 13 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 97 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, fauteuils, chaises à ressorts, tables de toilette à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier à balle et rotin

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE
HENRY MANCELL,
75.........RUE DU CAMP.........75.

PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, ivoire, porcelaine.

Epreuves Instantanées.

Reproductions de manuscrits, de tableaux, de plans, dessins, cartes géographiques &c. Photo-lithographie, Photo-Miniatures, Photographie appliquée à l'industrie.

75.........RUE DU CAMP.........75

GLYNN & WINTZ,
RUE DU CAMP

Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants. Chaussures faites et chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellentes matières sont employés.

Agents du Vernis-Bronze de Cantil.

On a toujours en magasin le célèbre Cirage anglais de Day & Martin.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASABAVANTE,

CHIRURGIEN DENTISTE
RUE DU CANAL

Entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, ou en vulcanite à des prix très modérés.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie
DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Legarre, — S. A. Mount,
John Davidson, — R. E. Potter,
H. Zuberbier, — Wm McCulloch,
L. N. Marks, — Wm Creevy,
B. F. Schmidt, — W. R. Fanny,
Wm Cooper, — Anthony Sambola,
W. S. Pike, — Patrick Irwin,
David M. Goard, — John C. Stancel,
J. Caulfield, — C. Cavaroc,
Lenard Smith, — W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON........................Président.
W. S. PIKE..................................Vice Président.
R. W. YOUNG...............................Secrétaire.
L. A. FOURNIER..........................Trésorier.

W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
ALEXANDER HART, Médecin examinateur.
M. C. FOLGER, Agent.

Bureau No 159 Commune (Bâtisse Davidson.)

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente à crédit——Vente à crédit.

Grande vente, sans réserve,
— DE —
MARCHANDISES SECHES.

Cotonnades, Mousselines,
Jaconats, Mouchoirs batiste,
Linons toile, &c. &c. &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex Levy, encanteur—Il sera vendu LUNDI, 12 avril, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres—

Un des plus grands et des plus beaux assortiments de marchandises importées qui aient jamais été offerts [illegible], toiles [illegible], batistes [illegible], des laines, draps [illegible], cotonnades [illegible], toiles [illegible] des toiles [illegible].

Bonneterie anglaise et Bonneterie allemande.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.
— CONDITIONS —

Pour toutes sommes au-dessous de $300 60 jours; au-dessus de $300 90 jours, au-dessus de $1,000 à mois de crédit—en billets endossés à satisfaction. 11avril

PAR LOUIS STERN & BROS

VENTE PEREMPTOIRE

De 600 caisses bottes, souliers et brodequins, reçus, par les derniers steamers, directement des manufactures, et convenant au marché de la Nouvelle-Orléans.

PAR LOUIS STERN & BROS M. Stern, encanteur.—Dans leurs salles d'encan, No 35 rue des Magasins et 16 de la rue Gravier, il sera vendu LUNDI, 12 avril, à 10 heures du matin, sans aucune limite ou réserve quelconque—

600 caisses de bottes souliers et brodequins.

Grand assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Ces articles sont frais et de bonne qualité et seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Les acheteurs de la campagne spécialement sont invités en assistant à cette vente.

Conditions à la vente. 11avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Cottage pour résidence au 3me District.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs—Bureau No 12 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 avril 1869 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, aux enchères publiques—

Le Cottage résidence, rue Louisa No 132, entre [illegible] et Morales, formant le lot [illegible], ayant 5 pieds de face sur Louisa sur 120 de profondeur. La maison à cinq pièces et un cabinet, une cuisine avec une [illegible], une cour [illegible]. Le voisinage est bon et la maison est à proximité des chemins de fer urbains.

Conditions—moitié comptant, le surplus dans 12 mois avec hypothèque et 8 pour cent d'intérêt, à payer tous les six mois.

Acte de vente et timbre des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, devant A. Ducatel, notaire. 11av

PAR G. DE FERIET.

JOLI COTTAGE ET DEPENDANCES, dans la rue Bolivar, entre les rues Gravier et Commune, à proximité des chemins de fer de la ville.

PAR G DE FERIET, Encanteur—Bureau et salle d'encan, No 30 de la rue Royale—JEUDI, 15 avril 1869 à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, sous la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à la criée publique, la propriété ci-dessous décrite, savoir—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bolivar, Gravier, Gravier et Commune. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces et [illegible] de face à la rue Bolivar sur 122 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations comprennent un joli "cottage" en bois, couvert en ardoise à [illegible] ayant 4 chambres, [illegible] cuisine avec [illegible], [illegible] galeries en avant, [illegible].

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement, [illegible] spéciale et privilége de vendeur.

Acte de vente et timbres des Etats-Unis, par-devant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Vente importante,
A L'ENCHERE PUBLIQUE
— DE —
Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Deuxième District.

—Pour le compte de propriétaires absents—

PAR G DE FERIET, encanteur—Bureau, No 30 de la rue Royale—JEUDI, 15 avril 1869 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sous la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à la criée publique, les propriétés ci-dessous décrites, savoir—

1o—DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District [illegible].

[illegible]

Le public peut voir à la Bourse les plans de toutes les propriétés.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur [illegible].

Vieux Effets.

LES personnes ayant de vieux effets, de quelque nature que ce soit, et qui voudraient en disposer, peuvent le faire en s'adressant à
BAGUET & GIRARD, Tailleurs,
No 36, coin Conti et Bourbon.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel, Avril 1869.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou parents sont priés d'en donner avis à ce Consulat.

A

Admet, Jean-Baptiste Auguste — Mme (Vve) Adolphe Pierre (Mme)

B

Beaucon Jean — Marchand François et Christophe
Brown, W F (docteur) — Monnier Pierre (chapelier)
Bossy Charles
Bertrand Jacques — Marcel Jean-Pierre, sa femme Sophie Lapeline
Baffoye Paul
Bonsens Jean Pierre — Mary V
Brossy Charles — Menage Henry Prudent
Brochet Alexandre (boulanger) — Mignon Alphonse
— Moncler Raymond

C

Charreau ou Chesneau Bernard — Morlempe Anne-Catherine

Cabrol Pierre-Louis — P
Candie Louis — Pujeet Paul
— Pichelcup Louis

D

Dumons frères — Pons (Mme Vve) née le pont
De Brus (Dr en Médecine) — Pelissard Antoine
De Cardaillac — Papion Catherine-et-Marguerite
Dubois Jacques Bonnaud

Duboudel Marie (Mlle) — R
Darrieux Prosper — Roger Gustave-et-Amédée

E — Rolland E L
Eubanes Elle (tondeur) — Roux Augustine (Mme)
— Rasteau Guillaume

G — Roche (Mme Vve) née Gagnet
Goubert Victor Jacques

H — S
Hem (Mme) née Anna Hubert et son fils Auguste — Sarthon Edouard
— Savary Charles Alphonse
— Seignouret Pompée
J — Seguinaud Louis
Joels Louis (avocat) — Schellhammer (Mme) née
Jung Sébastien — Labrière Pierre

K — T
Kasana — Tonelago née Jeanne
— Tabesry Jean

L
Lombard Louis Frédéric
Lambold Albeina (Mme)
Laland (Mme) née Aplaid
Leclaire
Léotard Léon
Lembert Bertrand — V
— Vergnes Pierre Gilbert

Z
Zober Eugène.